

**Zeitschrift:** Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé  
**Herausgeber:** Association suisse de propriétaires de tracteurs  
**Band:** 11 (1949)  
**Heft:** 9  
  
**Rubrik:** Statut des transports automobiles (STA)

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Et cependant si l'on examine les machines présentées on constate un désir de normaliser. Ainsi, beaucoup de chars de campagne et beaucoup de tracteurs sont pourvus de roues interchangeables.

Les constructeurs allemands semblent avoir adopté, pour fixer leurs roues à leurs chars et à leurs tracteurs la norme BNA 240, avec six trous répartis sur un diamètre de 205 mm. L'adoption d'une norme ne se fait pas du jour au lendemain et l'on trouve encore de curieux hybrides.

Ainsi les grandes roues arrière d'un tracteur seront fixées par six boulons sur le cercle de 205 mm (normal) alors que les petites roues de l'avant seront encore fixées à l'aide de 8 à 10 boulons sur un cercle de grand diamètre. Cela fait une impression curieuse de déséquilibre, de trop solide pour l'avant et de trop frêle pour l'arrière. Mais qu'importe, si la volonté de normaliser existe (dans l'intérêt de l'industrie d'abord, puis aussi dans l'intérêt de l'acheteur ensuite), ce déséquilibre n'est que momentané et l'an prochain, si la normalisation est chose faite, nous pourrons envisager l'importation de tracteurs allemands . . . à condition, dans certains cas, de modifier par quelques tôles l'aspect de ces machines.

Autre détail intéressant de l'exposition de Hanovre: Une moitié de la superficie de l'exposition est utilisée par les halles et stands en plein air et l'autre moitié par des terrains de démonstration.

Les agriculteurs peuvent montrer leur adresse à conduire: quelques perches, chicanes et barrières sont placées dans un enclos réservé à une marque de tracteur. L'agriculteur, sous les yeux d'un surveillant tenant une feuille de pointage, doit, avec le tracteur seul, puis avec deux remorques à quatre roues, faire un trajet déterminé semé d'embûches. Chaque chicane, perche barrière, virage, dos d'âne est une source de coches pour modifier le pointage. Celui qui a conduit sans bavure reçoit un «diplôme». Et les participants sont nombreux, les spectateurs amusés bien davantage encore !

Des terrains de démonstration sont réservés soit à chaque constructeur (par exemple pour montrer en fonctionnement des machines à repiquer les plantons, à planter les sapins, car les grandes forêts doivent être reconstituées) ou pour une présentation thématique.

L'examen des machines en fonctionnement attire beaucoup de spectateurs, tout spécialement ceux qui sont venus à l'exposition avec l'intention d'acheter une machine déterminée. En effet le visiteur sans intention déterminée n'a pas le temps d'assister à toutes ces démonstrations d'ailleurs simultanées. Il est certain, à entendre les remarques des spectateurs, que ces démonstrations mettent en lumière les qualités des machines les meilleures.

## Statut des transports automobiles (STA)

### Procédure d'opposition:

Le numéro 215 de la «Feuille officielle suisse du commerce», du 14 septembre 1949, contient la 146ème publication de demandes de concession se répartissant comme suit:

### Modifications des publications précédentes:

1 publication de Neuchâtel, 1 de Moudon VD.

**Demandes de transfert d'une concession définitive de transport:**

1 publication de Genève, 1 de Fleurier NE, 1 de Chexbres VD.

**Demandes d'ouverture d'une nouvelle entreprise soumise à concession:**

1 publication de Tavannes BE, 1 de Genève, 1 d'Avenches VD, 1 de Riex VD.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au secrétariat central, à Brougg AG (tél. (056) 4 20 22).

**Délai d'opposition: 14 octobre 1949. Ce délai doit être strictement observé. Les oppositions formulées ultérieurement ne seront acceptées, en effet, ni par l'office fédéral des transports, ni par la TAG.**

Est en droit de faire opposition celui qui prouve que la concession porte atteinte à ses intérêts professionnels. L'opposition doit être motivée par écrit et communiquée en deux exemplaires, sous pli affranchi, à l'Office fédéral des transports à Berne. Les oppositions formées contre plusieurs requérants doivent être présentées séparément. Il est recommandé d'envoyer, en plus, une copie au secrétariat central.

## Prescriptions douanières relatives à l'emploi des tracteurs agricoles

**Se référant à la publication parue à la page 13 du dernier numéro, la direction générale des douanes nous rend attentifs que le carburant no 643 b (huile de chauffage) n'ose plus être employé dans des moteurs dès le 1er mars 1947 déjà.**

**Pour prévenir des malentendus, nous tenons à relever cet état de choses et nous prions nos lecteurs d'en prendre bonne note.**

**La rédaction.**

## Concours de capacité et d'adresse pour conducteurs de tracteurs

La section lucernoise de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs organise le 20 octobre 1949 à Sursee un

### **concours de capacité et d'adresse pour conducteurs de tracteurs.**

Ce concours débutera à 09.00 heures, sur la Place du Marché. Toute personne s'intéressant à cette manifestation peut obtenir le programme y relatif auprès du Secrétariat central, à Brougg.

Droit de reproduction réservé

### **«LE TRACTEUR»**

**Rédaction, administration et régie des annonces: Secrétariat central de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs, Pestalozzistr.5, Case, Brougg/Arg. - Tél. (056) 4 20 22. Compte postal VIII 32608 Zurich**

**Prix d'abonnement: frs. 7.— par an **Gratuit pour les membres de l'Association** Parait tous les mois**

#### **Prix d'insertion**

**1/1 page = frs. 95.—, 1/2 = frs. 55.—, 1/4 = frs. 30.—, 1/8 = frs. 17.50, prix réduits pour insertions à l'abonnement - Petites annonces: 1/15 page = frs. 8.—, 2/15 = frs. 15.—, 3/15 = frs. 22.—**

Imprimerie: Schill & Cie., Lucerne